



Dialogue Structuré

pour un partenariat efficace

Déclaration finale du Dialogue structuré Budapest, 19 mai 2011

Nous, participants au Dialogue structuré pour un Partenariat efficace dans le développement :

Organisations de la société civile internationale et européenne (OSC) : Organisations Non Gouvernementales de développement, environnementales et des Droits de l'Homme, syndicats, entreprises coopératives, chambres de commerce, organisations de jeunesse, fondations européennes y compris les fondations politiques, et la Croix Rouge,

Autorités locales et régionales (AL) de l'Union européenne,

Représentants des séminaires régionaux, délégués des organisations de la société civile et des autorités locales d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des pays du voisinage du Sud et de l'Est, quelles que soient les relations entre ces pays et l'Union européenne,

Représentants de la commission du développement du Parlement européen,

Représentants de la Commission européenne et des Délégations de l'Union Européenne,

et représentants des États membres de l'UE ayant participé au Dialogue Structuré,

Rappelant le cadre politique européen et international et notamment la Déclaration conjointe sur le consensus européen pour le développement¹, la Communication « Participation des acteurs non étatiques à la politique communautaire de développement »², la Communication « Les autorités locales : des acteurs en faveur du développement »³, la résolution du Conseil sur l'Education au développement et la sensibilisation⁴, les recommandations du rapport de la Cour des comptes sur la participation des acteurs non étatiques (ANE) à la coopération communautaire au développement⁵, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le Programme d'Action d'Accra⁶ et les différents accords internationaux sur le respect et la promotion des Droits de l'Homme, l'égalité des genres, le travail décent et le développement durable.

Reconnaissant que le Dialogue structuré a vu le jour à l'initiative de la Commission européenne afin de débattre de la participation des organisations de la société civile et des autorités locales dans la coopération au développement de l'UE et que cette initiative a été conçue comme un mécanisme non contraignant de recherche de consensus;

Appréciant le Dialogue structuré comme un processus visant à accroître l'efficacité de toutes les parties prenantes associées à la coopération au développement de l'UE afin d'instaurer une compréhension réciproque et une confiance renforcée entre partenaires tout en améliorant les modes faire de chacun;

Reconnaissant l'engagement et le dévouement des parties prenantes, à savoir les organisations de la société civile, les autorités locales, le Parlement européen, les États membres de l'UE, la Commission européenne et les Délégations de l'UE, tout au long de cette année de Dialogue Structuré ;

¹ http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/european_consensus_2005_fr.pdf

² http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2002/com2002_0598fr01.pdf

³ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0626:FIN:FR:PDF>

⁴ <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/01/st13/st13939.fr01.pdf>

⁵ <http://eca.europa.eu/portal/pls/portal/docs/1/2722294.PDF>

⁶ www.oecd.org/dataoecd/58/17/41202027.pdf

Reconnaissant que, animés par de sérieuses intentions et de fortes ambitions, des acteurs représentant les diverses facettes du développement se sont pour la première fois retrouvés dans le cadre de ce Dialogue pour débattre (i) du rôle et de la valeur ajoutée des OSC et des AL dans la coopération extérieure de l'UE, (ii) de la complémentarité et de la cohérence par rapport à l'agenda sur l'efficacité de l'aide et (iii) des mécanismes d'acheminement de l'aide ;

Soulignant le fait que les résultats obtenus sont le fruit d'un vaste dialogue engagé au plan mondial entre 700 participants venant de l'UE et de 60 pays partenaires d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des pays du voisinage, avec la participation de 51 Délégations de l'Union européenne.

Appréciant la dimension multi-acteurs de ce Dialogue, basé sur l'inclusion, l'ouverture, la transparence et la confiance;

Reconnaissant que le Dialogue structuré est un mécanisme qui se veut non contraignant pour instaurer la confiance et dégager un consensus ;

Reconnaissant que ce dialogue a permis:

- d'arriver à une vision commune des rôles, responsabilités, mandats et valeur ajoutée des diverses OSC et AL qui participent à la coopération de l'UE et d'explorer le potentiel d'un partenariat renforcé entre les OSC et les AL européennes et internationales d'une part, et les OSC et AL des pays partenaires d'autre part ainsi qu'au sein des réseaux internationaux;
- de dégager des pistes permettant de concilier les grands principes et les exigences de l'agenda de l'efficacité de l'aide avec une implication plus stratégique des OSC et des AL dans la coopération de la CE en reconnaissant la nécessité de trouver un juste équilibre entre efficacité de l'aide et droit d'initiative des OSC (droit de développer et de mettre en œuvre leur propre agenda);
- en ce qui concerne les mécanismes d'acheminement de l'aide, d'identifier des alternatives au système actuel d'appels à propositions afin de répondre aux besoins spécifiques des OSC et des AL (en prenant en compte le faible taux de succès par rapport au nombre de proposition reçues).

Appréciant la valeur ajoutée des trois initiatives d'appui (autorités locales dans le développement, éducation au développement et sensibilisation, droits de l'homme et démocratisation) ayant produit des résultats de grande qualité et des recommandations précises;

Conscients que le Dialogue structuré a franchi un cap décisif en direction de relations partenariales entre les institutions de l'Union européenne et les OSC et AL d'Europe et des pays partenaires ;

Gardant à l'esprit que la présente Déclaration exprime une vision partagée par l'ensemble des parties prenantes,

Affirment

Leur ferme intention d'agir ensemble pour un partenariat efficace pour le développement, dans le respect total des prérogatives, missions et mandats de chaque acteur, en tenant compte des connaissances acquises au travers de ce dialogue multi-acteurs;

Appellent l'ensemble des parties

À contribuer, dans la mesure du possible, à la réalisation des recommandations du document de conclusion qui synthétise les débats et qui est repris en Annexe II à la présente déclaration, et notamment :

À accroître et à poursuivre leurs efforts afin de créer des conditions propices à un environnement porteur, permettant aux OSC et aux AL partenaires de l'UE de mener une action efficace en tant qu'acteurs indépendants du développement ;

À agir pour une plus grande appropriation démocratique des stratégies de développement au niveau pays par un renforcement de la participation des OSC et des AL au sein des différentes arènes politiques;

À tirer pleinement parti des atouts de chaque acteur et de chaque niveau d'intervention tout en renforçant les synergies entre le niveau local et global.

À adapter les méthodes de travail et les mécanismes de la coopération, au niveau pays et au niveau global, afin de tirer meilleur profit de la valeur-ajoutée de chaque intervenant, en se basant sur un dialogue renforcé avec les acteurs concernés et ce, de façon à accroître la responsabilité de chacun.

À défendre l'idée d'une inclusion plus stratégique des questions liées à la société civile et aux autorités locales dans l'agenda de l'efficacité de l'aide, et plus particulièrement dans le document final du 4^{ème} Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, conformément aux articles 13 et 20 du Programme d'action d'Accra.

À défendre l'idée que la reconnaissance, issue du Dialogue Structuré, du rôle significatif des OSC et des AL dans la coopération au développement de l'UE doit être reflétée dans le Cadre financier Multi-annuel 2014-2020.

À s'emparer des recommandations formulées par les initiatives sur la démocratie et les droits de l'homme et sur les autorités locales dans le développement et à voir comment les appliquer;

À reconnaître la volonté de la Commission européenne de prendre en compte les recommandations issues de l'initiative sur l'éducation au développement et la sensibilisation et de voir comment les mettre en œuvre dans un futur proche,

À assurer le suivi du Dialogue structuré 2010-2011, à renforcer le dialogue politique multi-acteurs et à en élargir le périmètre afin d'y associer d'autres organisations et institutions engagées dans le développement, tant en Europe que dans les pays partenaires ;

À demander à la Commission européenne de produire un rapport de suivi du Dialogue Structuré, élaboré avec l'ensemble des parties prenantes.

Le document de conclusion annexé à la présente déclaration précise et développe les recommandations précitées.

- Annexe I :
Liste des organisations participantes et noms
- Annexe II :
Document de conclusion et fiches techniques